

24 - 25 septembre 2010

**Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la  
Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du  
Programme d'action pour le développement durable des petits États  
insulaires en développement**

**Contexte**

Le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, adopté à la Barbade en 1994, mettait en lumière les difficultés particulières qui ont gravement entravé le développement socioéconomique de ces pays. Le Programme d'action de la Barbade a traduit l'Action 21 en mesures concrètes visant à permettre aux petits États insulaires en développement de parvenir à un développement durable.

En 2005, la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement a été adoptée. La Stratégie énonce des mesures dans 19 domaines prioritaires, y compris les thèmes initialement proposés dans le Programme d'action de la Barbade.

En 2008, l'Assemblée générale a décidé, par sa résolution 62/191, d'examiner, à sa 65<sup>e</sup> session, les progrès de l'action menée pendant cinq ans pour réduire la vulnérabilité des petits États insulaires en développement dans le cadre de l'application de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice. Dans ses résolutions 63/213 et 64/199, l'Assemblée générale a précisé encore les attentes des États Membres et les modalités de l'examen.

*Sources:*

*Rapport du Secrétaire général [A/65/115]*

*Résolution 64/199 de l'Assemblée générale*

**Qu'est-ce qu'un petit État insulaire en développement?**

Si les petits États insulaires en développement ont de nombreuses caractéristiques en commun avec les autres pays en développement, il est généralement admis qu'ils font néanmoins face à des difficultés qui leur sont propres. Par ailleurs, le Comité des politiques de développement a fait observer qu'il n'existe aucune définition convenue du groupe des petits États insulaires en développement et que, dans la pratique, ce sont les pays eux-mêmes qui décident d'en devenir membres aux fins présent rapport, l'expression « petits États insulaires en développement » désigne les 38 États Membres de l'ONU qui figurent sur le site Internet du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

Antigua-et-Barbuda \*  
Bahamas \*  
Bahreïn  
Barbade \*  
Belize  
Cap-Vert \*  
Comores \*  
Cuba  
Dominique \*  
Fidji \*  
Grenade \*  
Guinée-Bissau  
Guyana  
Haïti  
Îles Marshall \*  
Îles Salomon \*  
Jamaïque \*  
Kiribati \*  
Maldives \*

Maurice \*  
Micronésie (États fédérés de) \*  
Nauru \*  
Palaos \*  
Papouasie-Nouvelle-Guinée \*  
République dominicaine  
Sainte-Lucie \*  
Saint-Kitts-et-Nevis \*  
Saint-Vincent-et-les Grenadines \*  
Samoa \*  
Sao Tomé-et-Principe \*  
Seychelles \*  
Singapour  
Suriname  
Timor-Leste \*  
Tonga \*  
Trinité-et-Tobago \*  
Tuvalu \*  
Vanuatu \*

Compte tenu des données disponibles, des questions de qualité et d'agrégation, on peut également obtenir des résultats agrégés pour un sous-groupe de 29 petits États insulaires en développement (marqués dans la liste ci-dessus par une astérisque) que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) utilise à des fins d'analyse.

*Source : Rapport du Secrétaire général [A/65/115]*

### **Quelles sont les caractéristiques des petits États insulaires en développement?**

Les petits États insulaires en développement souffrent tous d'une très grande vulnérabilité, en particulier aux chocs extérieurs. La grande vulnérabilité des systèmes naturels, économiques et sociaux des petits États insulaires en développement tient aux caractéristiques suivantes, qui leur sont propres :

- Petite taille
- Éloignement
- Vulnérabilité aux chocs extérieurs (offre et demande)
- Insuffisance des ressources
- Exposition aux crises écologiques mondiales

Les petits États insulaires en développement ont, en général, des revenus plus élevés que ceux des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral.

Quels que soient les paramètres utilisés pour mesurer le développement durable, les petits États insulaires en développement font partie des zones en difficulté dans le monde.

D'aucuns s'inquiètent que les progrès en matière de développement récemment réalisés par les petits États insulaires en développement ne soient compromis par les grandes crises actuelles. La vulnérabilité de ces pays a été aggravée en raison du changement climatique, et elle est clairement apparue tout récemment lors de la crise financière mondiale de 2007-2010, des crises alimentaire et pétrolière de 2007-2008 et des importantes catastrophes naturelles de 2009-2010. Ainsi, la crise alimentaire a durement frappé les pauvres dans les petits États insulaires en développement qui sont, pour la plupart, importateurs nets de produits alimentaires.

*Source : Rapport du Secrétaire général [A/65/115]*

## **Programme**

Vendredi 24 septembre :

*09h00 - 11h30 : Séance plénière d'ouverture*

- S.E. M. Joseph Deiss, Président de l'Assemblée générale
- M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU
- S.E. M. Marcus Stephen, Président de Nauru, au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique
- S.E. M. Tillman Thomas, Premier Ministre de Grenade, au nom de l'Alliance des petits États insulaires
- S.E. M. Edward Natapei, Premier Ministre du Vanuatu, au nom du Forum des îles du Pacifique
- S.E. M. Stephenson King, Premier Ministre de Sainte-Lucie, au nom de la région caribéenne
- S.E. M. Abdulkarim Al-Arhabi, Vice-Premier Ministre du Yémen, Ministre de la planification et de la coopération internationale, au nom du Groupe des 77 et de la Chine
- S.E. M. Heinz Fischer, Président de l'Autriche
- S.E. M. Danny Faure, Vice-Président des Seychelles, au nom des régions de l'Afrique, de l'océan Indien et de la Méditerranée
- S.E. Mme Sheikh Hasina, Premier Ministre, Bangladesh
- S.E. Mme Bruce Golding, Premier Ministre, Jamaïque
- S.E. M. Naoto Kan, Premier Ministre, Japon
- S.E. M. Peter Kent, Ministre d'État des affaires étrangères, Canada
- S.E. Mme Patricia Espinosa, Ministre des affaires étrangères, Mexique
- S.E. Mme Maria Otero, Secrétaire d'État adjointe à la démocratie et aux affaires internationales, États-Unis d'Amérique
- S.E. M. Kamallesh Sharma, Secrétaire général du Commonwealth

- S.E. Mme Catherine Ashton, Haute-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et les politiques de sécurité

*15h00 - 18h00 : Table ronde n°1 : réduire la vulnérabilité et renforcer la résilience des petits États insulaires en développement*

Présidents :

- S.E. M. Ralph E. Gonsalves, Premier Ministre, Saint-Vincent-et-les Grenadines
- S.E. M. Kevin Rudd, Ministre des affaires étrangères et ancien Premier Ministre, Australie

Remarques d'ouverture par M. Sha Zukang, Secrétaire général adjoint, Département des affaires économiques et sociales

Samedi 25 septembre :

*10h00 - 13h00 : Table ronde n°2 : renforcer l'appui de la communauté internationale aux petits États insulaires en développement*

Présidents :

- S.E. M. Jean Asselborn, Vice-Premier Ministre, Luxembourg
- S.E. M. Mohamed Aslam, Ministre de l'habitat et de l'environnement, Maldives

Remarques d'ouverture par M. Sha Zukang, Secrétaire général adjoint, Département des affaires économiques et sociales

*15h00 - 18h00 : Dialogue interactif sur les perspectives transrégionales*

Intervenants :

- S.E. M. Arvin Boolell, Ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et du commerce international, Maurice
- S.E. M. Tuiloma Slade, Secrétaire général, Secrétariat du Forum des îles du Pacifique
- S.E. Mme Len Ishmael, Directrice générale, Organisation des États des Caraïbes orientales

*18h00 - 19h00 : Séance plénière de clôture*

- Mme Asha-Rose Migiro, Vice-Secrétaire générale  
Présentation de résumés des travaux des tables rondes et du dialogue interactif
- S.E. M. Joseph Deiss, Président de l'Assemblée générale

## Adoption d'une déclaration politique

*Source : Projet de décision sur les modalités d'organisation de la Réunion de haut niveau [A/64/L.71]*

### Couverture médiatique

- Compte rendu de séance (24 septembre)
- Compte rendu de séance (25 septembre)
- Ban Ki-moon demande plus d'aide pour les petits États insulaires en développement (24 septembre)
- Discours d'ouverture par S.E. M. Joseph Deiss, Président de la 65e session de l'Assemblée générale (24 septembre)
- Assemblée générale : booster l'application de la Stratégie de Maurice (24 septembre)
- Conférence sur les petits États insulaires en développement (24 septembre 2010)
- La vulnérabilité particulière des petits États insulaires en développement au cœur d'une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale (21 septembre 2010)
- Plus vulnérables, les États insulaires en développement ont besoin de soutien (26 septembre)

### Ressources

#### *Documents clés*

- Projet de document final de la Réunion d'examen de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement [A/64/L.68]
- Programme d'action de la Barbade (1994) [A/CONF.167/9]
- Agenda 21 (2002)
- Déclaration de Maurice et Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement [A/CONF.207/11]

#### *Autres documents*

- Rapport du Secrétaire général pour l'Examen quinquennal de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement [A/65/115]
- Résolutions sur le suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement : A/RES/64/199 et A/RES/63/213

- Tous les documents concernant le suivi et l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

*Note : Ce lien mène sur le site UNBISNET. L'interface du site est en anglais mais les documents sont également disponibles en français, au format PDF.*

*Autres ressources*

- Division du développement durable, Département des affaires économiques et sociales, ONU EN
- Stratégie Maurice +5 EN
- Alliance des petits États insulaires



**CHECK AGAINST DELIVERY  
VÉRIFIER AU PRONONCÉ**

**STATEMENT BY  
THE HONOURABLE PETER KENT  
MINISTER OF STATE OF FOREIGN AFFAIRS**

**REVIEW MEETING ON THE IMPLEMENTATION OF THE MAURITIUS STRATEGY FOR THE  
FURTHER IMPLEMENTATION OF THE PROGRAMME OF ACTION FOR THE  
SUSTAINABLE DEVELOPMENT OF SMALL ISLAND DEVELOPING STATES**

**NEW YORK, 24 SEPTEMBRE 2010**

---

**DÉCLARATION DE  
L'HONORABLE PETER KENT  
MINISTRE D'ÉTAT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**À LA RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR LA STRATÉGIE DE MAURICE POUR LA  
POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR LE  
DÉVELOPPMENT DURABLE DES PETITS ETATS INSULAIRES EN DÉVELOPPMENT**

**NEW YORK, LE 24 SEPTEMBRE 2010**

Secrétaire-général,

Monsieur le Président de l'Assemblée générale,

Distingués représentants et délégués,

Excellences,

Le Canada salue cette importante occasion de se pencher sur les progrès accomplis et les obstacles à surmonter pour remédier aux vulnérabilités des petits États insulaires en développement.

Cinq ans se sont écoulés depuis l'adoption de la Stratégie de Maurice.

Et bien qu'il y ait eu d'importantes avancées à ce chapitre, le travail est loin d'être terminé.

Nous sommes ici, aujourd'hui, pour aider les petits États insulaires en développement à renforcer leur capacité de relever leurs défis particuliers, grâce à un partenariat renouvelé qui les unira à la communauté internationale.

Les petits États insulaires en développement sont touchés par des vulnérabilités particulières et uniques aux changements climatiques, à l'élévation du niveau des océans, aux désastres naturels et environnementaux, ou même aux coûts élevés de l'énergie et du transport. Ces vulnérabilités se sont aggravées en raison des défis actuels, notamment des suites de la crise financière.

Le Canada reconnaît que les petits États insulaires en développement ont démontré leur engagement à promouvoir les principes de développement et d'économie durables dans l'élaboration de leurs stratégies de développement. Il applaudit les progrès qui ont été accomplis dans la mise en oeuvre de la Stratégie de Maurice.

Le Canada est déterminé à aider dans leurs entreprises les petits États insulaires en développement, en leur fournissant une aide ciblée.

Par exemple, le Canada a versé les aides financières suivantes :

- 100 millions de dollars au Programme pilote de la Banque mondiale pour la résistance aux chocs climatiques, ces fonds étant destinés aux petits États insulaires en développement du Pacifique, de l'Afrique et des Caraïbes;
- 400 millions de dollars pour des programmes internationaux de lutte contre les changements climatiques cette année, plus particulièrement en faveur des plus vulnérables;
- 20 millions de dollars pour le Mécanisme d'assurance de la Banque mondiale contre les risques liés aux catastrophes, ce qui représente la plus forte contribution;
- 600 millions de dollars en 10 ans pour l'aide au développement dans la région de la Communauté des Caraïbes.



Le Canada consacre également plus d'un demi-milliard de dollars à l'aide au développement d'Haïti, en considération des liens historiques et culturels qui l'unissent depuis longtemps à ce pays insulaire.

Nous sommes aussi en première ligne de l'effort international de reconstruction d'Haïti, consacrant 150 millions de dollars aux secours humanitaires ainsi que 499 millions supplémentaires aux programmes d'aide humanitaire et de reconstruction au cours des deux prochaines années.

Nous savons tous, Mesdames et Messieurs, que les efforts nationaux, bilatéraux et régionaux doivent être étayés par un soutien international.

Grâce à son vaste réseau d'experts qui est une de ses principales forces, l'ONU constitue une plateforme unique pour faire face aux préoccupations et aux vulnérabilités des petits États insulaires en développement.

Nous devons veiller à ce que l'ONU continue de faire preuve d'un leadership solide, à ce que le système de l'ONU accorde l'attention voulue aux petits États insulaires en développement et à ce qu'il soit un partenaire efficace pour les aider à réaliser leur développement durable.

Tous les acteurs du développement, y compris les institutions financières internationales, les banques régionales de développement, le secteur privé et la société civile doivent également unir leurs efforts pour y parvenir.

Le secteur privé peut jouer un rôle de premier plan en favorisant l'entrepreneuriat et l'accès au marché du secteur privé pour réduire l'endettement, créer de l'emploi et faciliter l'intégration économique.

Le Partenariat pour le développement du secteur privé de la CARICOM constitue un exemple de l'action du Canada à ce chapitre. Il s'agit d'un engagement de 20 millions de dollars qui vise à stimuler la participation et l'investissement du secteur privé dans des domaines clés et à permettre aux institutions financières d'accroître leur capacité de prêt aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises.

Le Canada appuie également les secrétariats de la CARICOM et de l'Organisation des États des Caraïbes orientales afin qu'ils renforcent leur capacité d'élaboration des politiques et la gestion de l'intégration de marché régionale et sous-régionale.

Le Canada continuera également de privilégier le renforcement de la capacité des petits États insulaires en développement à fournir aux jeunes les outils appropriés afin qu'ils développent les compétences adaptées aux besoins futurs des marchés, et le renforcement de leur capacité à former la prochaine génération de leaders.

Pour conclure, ce n'est qu'en coopérant et en travaillant ensemble à atteindre les objectifs énoncés dans la Stratégie de Maurice que les petits États insulaires en développement pourront continuer de mettre en œuvre intégralement la Stratégie.

En tant que membres responsables de la communauté internationale, il faut travailler ensemble et avec les partenaires du secteur privé à aplanir les difficultés auxquelles se heurtent les petits États insulaires en développement et à concrétiser ainsi les objectifs de la Stratégie de Maurice.

Je vous remercie.



Mission Permanente de la France  
Auprès des Nations Unies

New York, le vendredi 24 septembre 2010

**Intervention de M. Philippe Thiébaud**  
**Directeur des biens publics mondiaux, Direction générale de la mondialisation, du**  
**développement et des partenariats**  
**Ministère des Affaires étrangères et européennes**

Réunion de Haut Niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice  
pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement  
durable des petits Etats insulaires en développement

*Table ronde 1 « Réduire la vulnérabilité et renforcer la résilience des petits États  
insulaires en développement »*

Monsieur le Président  
Distingués collègues  
Mesdames et Messieurs

La déclaration récemment adoptée lors du sommet sur les OMD a permis de réaffirmer l'engagement des 192 Etats Membres des Nations Unies en faveur de la Stratégie de Maurice pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement.

La France se sent plus particulièrement concernée par ce sujet, notamment du fait des enjeux similaires pour ses collectivités d'outre mer et des coopérations de terrain qu'elle a engagées avec de nombreux PEID.

Les dernières données issues du Comité d'aide au développement de l'OCDE font apparaître que les SIDS ont reçu 4 milliards de dollars d'aide au développement. Ce montant représente une augmentation annuelle de 3.2% par rapport à la précédente décennie. Nous pouvons nous féliciter de cette attention soutenue accordée aux SIDS et devons poursuivre nos efforts pour soutenir cette tendance à la hausse. En 2008, l'APD française allouée aux 38 SIDS s'élevait à 218 millions d'euros.

Ces engagements de la France, de l'Union européenne, concrétisent la mobilisation de la communauté internationale en faveur d'un développement économique, sociale et durable des SIDS.

La France souhaite insister au cours de cette réunion, Monsieur le Président, sur deux sujets majeurs qui illustrent la vulnérabilité des SIDS et qui font également l'objet d'engagement pour répondre à cette vulnérabilité. Il s'agit de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité.

**Pour ce qui concerne la lutte contre changement climatique**, la France, soutient, avec ses partenaires européens, des objectifs réalistes pour la prochaine conférence de

Cancun. Il s'agit de réitérer les engagements pris à Copenhague en matière d'atténuation et de parvenir à une série de décisions concrètes sur les sujets les plus avancés de la négociation : en priorité, forêt (« REDD+ »), technologie et adaptation ; mais aussi, transparence (« MRV »), financement (« architecture du « fonds vert ») et renforcement des capacités.

La France s'investit particulièrement sur la forêt dans le cadre du Partenariat Paris-Oslo sur REDD+ et sur l'accès à l'énergie propre dans les pays les plus vulnérables avec le lancement en cours du Partenariat Paris-Nairobi, deux sujets qui concernent très directement un certain nombre de SIDS.

**S'agissant de la préservation de la biodiversité, la France développe des actions autour de deux axes majeurs :**

1. La lutte contre les espèces exotiques envahissantes : le Fonds Français pour l'environnement mondial (FFEM) finance des projets de préservation de la biodiversité qui peuvent avoir pour objectif de restaurer certaines îles à travers l'éradication des espèces exotiques envahissantes.

2. Deuxième axe important : la problématique de la gestion intégrée des zones côtières.

L'accord à l'établissement d'IPBES par 90 gouvernements représentés à Busan au mois de juin 2010, dont de nombreux petits Etats insulaires, est une avancée déterminante vers une meilleure gouvernance de l'Environnement. Il faut maintenant conserver l'élan de Busan et ne pas relâcher les efforts qui ont permis d'aboutir à ces résultats.

Je vous remercie de votre attention, Monsieur le Président.